

Réunion du 15 juin 2017 à 18h30

L'an deux mille dix-sept, le quinze juin, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAILLANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Martine TILLET-FAURIE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Martine TILLET-FAURIE, Sylvie ARDOUIN, Stéphanie CHARLIER, Bénédicte VARREON
Messieurs Gabriel CHANSARD, André FAUTRAT, François MARTINEAU, David SEGUIN

Absents excusés : Messieurs Arnaud d'ARFEUILLE, Hervé PELLETIER

Monsieur David SEGUIN est nommé Secrétaire de séance.

Date de la convocation : le 12 juin 2017

Renouvellement de la convention entre le Département de la Gironde et les communes adhérentes au réseau partenaire « biblio-gironde » Délibération n° 20170615-01

Le « Schéma girondin de développement des coopérations numériques et des bibliothèques » adopté par le Département lors de la séance plénière du 15 décembre 2016, donne lieu au renouvellement des conventions qui liaient le Département et les communes adhérentes. Par lettre du 20 avril dernier, il a été proposé à la commune de signer une nouvelle convention afin de poursuivre le développement de l'activité de sa bibliothèque-médiathèque et de définir les engagements mutuels. Madame le Maire ayant donné lecture de la convention, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise Madame le Maire à signer cette convention avec le Département de la Gironde.

Rythmes scolaires rentrée 2017 – Délibération n° 201706015-02

Le nouveau gouvernement ayant récemment remis en question la réforme des rythmes en donnant par dérogation la possibilité aux mairies de revenir à l'école à quatre jours, Madame le Maire propose à ses collègues de demander cette dérogation dès la rentrée 2017, une fois le prochain décret adopté. Madame Charlier tient à rappeler que le délai pourrait être court pour réorganiser les services dès la rentrée 2017. Un conseil d'école aura lieu la semaine suivante et un nouveau décret sortira le 21 juin. Après discussions, les membres du conseil municipal se prononcent, si le gouvernement le permet, favorablement au rétablissement des rythmes scolaires sur quatre jours.

Création au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet – Délibération n° 201706015-03

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2006-1960 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Administratifs Territoriaux ;

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

Vu les décrets n°87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Madame le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **la création au tableau des effectifs de la Mairie de Saillans d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe à temps non complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;**
- **de créer ledit poste à compter du 1^{er} juillet 2017;**
- **l'inscription des crédits correspondants au budget de la Collectivité.**

Madame le Maire,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Création au tableau des effectifs d'un poste d'agent spécialisé des écoles maternelles principal 1^{ère} classe à temps complet – Délibération n° 201706015-04

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°87-1108 du 30 décembre 1987 modifié fixant les différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires territoriaux ;

Vu les décrets n°87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Madame le Maire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- **la création au tableau des effectifs de la Mairie de Saillans d'un poste d'Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe à temps complet, rémunéré conformément à la nomenclature statutaire des décrets susvisés ;**
- **de créer ledit poste à compter du 1^{er} juillet 2017;**
- **l'inscription des crédits correspondants au budget de la collectivité.**

Madame le Maire,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Bâtiment « ONC »

Madame le Maire rappelle à ses collègues que Monsieur Laurent Murat est toujours intéressé par l'achat du bâtiment auparavant occupé par l'ONCFS. Madame le Maire propose de faire estimer le bien par une agence immobilière afin de comparer avec l'estimation précédemment

faite par le service des domaines. La comparaison de ces estimations donnera éventuellement lieu à une nouvelle proposition.

Haie protectrice à l'école

Madame Ardouin prend la parole et annonce à ses collègues qu'après prise de contact avec la communauté de communes du fronsadais, de la terre végétale sera mise à disposition de la mairie à partir du mois de septembre. Une commande de compost sera également faite au SMICVAL. La tranchée et la préparation du sol pourront alors débiter. Madame Ardouin a sollicité l'association Arbres et Paysages pour fin octobre début novembre.

Madame le Maire fait part à ses collègues qu'une demande d'aide (main d'œuvre ou matériel pour la tranchée à prévoir dès la rentrée) a été envoyée à chaque viticulteur de la commune. Aucune réponse n'ayant été obtenue, la mairie doit trouver une autre solution pour la plantation. Madame Ardouin propose d'adresser une demande d'aide aux parents d'élèves afin que ce chantier participatif soit rendu possible même en l'absence de la participation des viticulteurs, qui semblent aux yeux des élus, peu concernés par la protection des enfants de l'école contre leurs pesticides.

Questions diverses

Tour de garde élections

A la suite de plusieurs changements voire désistements, Madame le Maire souhaite faire un dernier point sur le prochain tour de garde des élections du 18 juin. Si cela s'avère nécessaire, la mairie fera appel à des administrés pour assurer des permanences.

Eclairage public

Madame le Maire rappelle à ses collègues que plusieurs tentatives de cambriolages ont eu lieu aux Struliez. Une demande d'ajout d'un lampadaire a été à nouveau adressée à la mairie. Un devis auprès du SDEEG a été demandé pour réactualisation. Après accord de ce devis, il sera procédé à la mise en place d'un point lumineux dans l'été.

Questionnaire ANEV (Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin)

L'Association Nationale Des Elus de la Vigne et du Vin (ANEV), par souci d'engager une démarche du « bien vivre ensemble », a demandé aux mairies viticoles de répondre à un questionnaire sur les rapports entre les viticulteurs et les riverains, l'urbanisation, la communication et éventuellement les difficultés rencontrées ainsi que des solutions à apporter aux problèmes des pesticides à proximité des établissements tels que les écoles.

Après discussions l'ensemble du conseil charge Monsieur Martineau de formuler les réponses à ce questionnaire.

Rappel sur l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts

Madame le Maire souhaite évoquer le rappel reçu le 14 juin de la préfecture de la Gironde concernant les brûlages à l'air libre.. En effet, compte tenu des déficits pluviométriques successifs et des trop nombreux pics de pollution atmosphérique, les mairies qui accordaient jusque-là des dérogations via un formulaire de demande d'autorisation d'incinérer les déchets verts ont reçu un rappel à l'ordre et ont été sommées d'appliquer scrupuleusement cette interdiction. L'ensemble du conseil prend acte de ce rappel et demande à la commission bulletin de bien vouloir insérer le document préfectoral.

Stationnement gênant lieu-dit La Croix

Malgré un courrier d'avertissement par la mairie puis une verbalisation par la gendarmerie, des véhicules continuent de stationner le long de la voie communale à proximité du stop, carrefour de la départemental D18^{E1}. Madame le Maire souhaite y remédier dans les meilleurs délais avant qu'un accident ait lieu.

Chemin « villars »

Madame Ardouin fait part à ses collègues qu'à plusieurs reprises, lors du dépôt des enfants à l'école, des véhicules de livraison sont sortis du chemin qui mène au château Villars à toute

vitesse, sans tenir compte du fait que les enfants se rendaient à pieds ou à vélo à l'école. Madame le Maire en prend note et contactera dans les meilleurs délais Monsieur Gaudrie afin qu'une solution soit trouvée.

Associations

Compte tenu du succès rencontré par l'association Boxe In Saillans et le nombre croissant d'adhérents, il a été oralement demandé la possibilité d'avoir la salle des fêtes les vendredis de 18h00 à 20h00 pour des entraînements supplémentaires. Considérant l'organisation des services communaux, et considérant surtout que les locations sont demandées pour la plupart dès les vendredis, après discussions, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas accorder à l'association la mise à disposition de la salle le vendredi soir.

Madame Varréon rapporte à ses collègues une demande du président de l'association Boxe In Saillans d'installer un verrou et des étagères dans le local d'accessoires. La réponse de la mairie devra lui parvenir par écrit. En réponse, Madame le Maire souhaite recevoir une demande écrite de la part du président.

Madame le Maire informe le conseil qu'elle a reçu un courrier de remerciements de Madame Sidolle, professeure de Yoga, ainsi que le programme de la rentrée 2017/2018. Ce programme fait état de deux cours dispensés les jeudis pour UTLIB (Université du temps libre en Libournais). Face aux interrogations de plusieurs conseillers municipaux, notamment sur la rémunération des cours par UTLIB qui pourraient remettre en question le montant de la redevance annuelle, Madame le Maire se propose de recevoir Madame Sidolle afin de faire le point.

Chemins de randonnée

Madame le Maire rappelle à ses collègues que l'entretien des chemins de randonnée est à la charge de la commune et précise qu'un des chemins sis à Bois Vert vient d'être entièrement nettoyé par les agents communaux car il était devenu impraticable. Afin d'établir un programme d'entretien, il sera demandé à la communauté de communes du fronsadais un plan réactualisé de ces chemins de randonnée.

Groupe Cépages

Monsieur Martineau rapporte à ses collègues son entrevue avec le directeur du groupe Cépages, groupe auquel la commune a adhéré en mars 2016. Pour rappel, cette association permet à ses adhérents de bénéficier d'offres mutualisées pour des prestations telles que, concernant Saillans, les vérifications annuelles électricité/ gaz/ extincteurs, réduisant ainsi leur coût. Monsieur Martineau indique que d'autres prestations pourraient être possibles et intéresser la commune : la vidange des fosses septiques ou le contrôle des bornes incendie.

Assainissements de la commune

Madame le Maire propose de faire un état des lieux des assainissements communaux et en cas de non-conformité, de demander des devis de mise aux normes. La commune pourra ainsi envisager plus clairement d'établir un programme annuel de mise aux normes. L'ensemble du conseil est d'accord avec cette proposition.

Regroupement de communes

Madame Charlier interroge Madame le Maire sur la question du regroupement de communes suite à la réforme territoriale. Madame le Maire lui indique qu'il n'y a pas eu d'avancée à ce sujet.

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h40